

Procès-verbal de la séance du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Elisabeth ALGANS, Céline CAUHAPÉ, Rémy CUYALA-PROVENCE, François DAMIAN-PICOLLET, Philippe DUBEDOUT, Hugues DUFOURCQ, Jean-Philippe GRANGÉ, Francis HUNAULT, Françoise JAMBU BEVERNAGE, Corinne LAUGA, Jeannine LAVIE-HOURCADE, Bernadette LOUSTAU ARRAMON, Christophe MÉRIOT, Céline MIURA.

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie CAZENAVE (procuration à Mme Françoise JAMBU BEVERNAGE), Claude DUFRECHOU (procuration à M. Rémy CUYALA-PROVENCE), Sandra HAU-LESTOUQUET (procuration à Mme Elisabeth ALGANS), Sandrine MASSÉ (procuration à Mme Céline MIURA), Prathap RAVI (procuration à M. Philippe DUBEDOUT).

Secrétaire de séance : Monsieur Francis HUNAULT

La séance est ouverte à 19h09

L'ordre du jour est modifié en ce sens que la délibération « Acquisition de terrains appartenant à Monsieur Florent » est abordée en premier point.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2023 est adopté *à l'unanimité*.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À MME LE MAIRE

- Signature du devis POUMIRAU n°230251 d'un montant de 53 400,67 € HT pour le remplacement de la pompe à chaleur de l'Espace Pierre Davezies.

Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande pourquoi la pompe à chaleur doit être remplacée et pourquoi le contrat de maintenance, onéreux prévoyant le remplacement des pièces, ne couvre pas une telle panne.

Monsieur Christophe MÉRIOT répond que la panne vient de l'embrayage de la PAC, la machine étant surdimensionnée. Il ajoute que le contrat d'entretien avec CFM n'inclut pas la maintenance de la PAC, CFM n'ayant pas de compétence en la matière.

ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MONSIEUR FLORENT

Délibération N°2023-03-03-01

Rapporteur : Madame le Maire

Monsieur FLORENT Honoré Simon souhaite donner à la commune pour l'euro symbolique les parcelles AL 326, AL 76 et AL 77 situées route de Morlaàs d'une superficie totale de 02ha 60a 01ca, dont une partie agricole, l'autre constructible.

A titre de condition essentielle et déterminante de la présente donation, le donateur interdit formellement au donataire d'édifier sur la parcelle des constructions ou ouvrage de quelque nature que ce soit, sa vie durant. Par ailleurs, le donateur se réserve un droit d'usage sur lesdites parcelles, notamment pour des plantations pour sa défunte épouse.

La commune prendra en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

Madame le Maire présente Monsieur FLORENT présent à l'assemblée. Monsieur FLORENT vit depuis qu'il a pris sa retraite en 1990 avec son épouse Anna APHÉCARÉNA, au 84 route de Morlaàs. Cette dernière est une enfant du village.

Monsieur FLORENT indique que sa femme souhaitait que ces parcelles reviennent à la commune de Navailles-Angos, n'ayant plus d'enfant pouvant bénéficier de ces dernières.

Monsieur FLORENT souhaiterait dans le cas où il y aurait un lotissement construit que celui-ci porte le nom de « Clos Aphécaréna », afin que le nom de la famille de sa femme reste dans les mémoires.

Monsieur FLORENT souhaiterait également qu'un arbre soit planté à cet endroit en mémoire de sa femme.

Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande quelle est la répartition entre les terres constructibles et les terres agricoles et si ces dernières sont exploitées ;

Madame le Maire précise qu'il y a 30a de terrains constructibles et 2ha 30a de terres agricoles.

Monsieur FLORENT précise que c'est Monsieur Albert GUICHARNAUD qui y fait le foin depuis toujours.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AL326, 76 et 77 auprès de Monsieur FLORENT Honoré Simon.

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 : COMMUNE, CIMETIERE, ECO LOTISSEMENT PERET ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Délibération N°2023-03-03-02

Rapporteur : Monsieur le 1er adjoint

Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2022 et portant sur les budgets de la Commune, le cimetière, l'éco lotissement Péret et le budget panneaux photovoltaïques. Elle indique que les comptes reprennent l'ensemble des écritures afférentes à l'exercice écoulé et n'appellent pas d'observation particulière.

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à la majorité et 4 voix contre*,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur municipal dressés pour l'exercice 2022 concernant le budget principal de la Commune, le budget autonome cimetière, le budget annexe éco lotissement Péret et le budget autonome panneaux photovoltaïques.

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits comptes de gestion électroniquement.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : COMMUNE, CIMETIERE, ECO LOTISSEMENT PERET ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Délibération N°2023-03-03-03

Rapporteur : Monsieur le 1er adjoint

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales indique que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Madame le Maire propose que la séance soit présidée pour la présente délibération par M. Francis HUNAULT, 1^{ère} adjoint. La proposition est acceptée *à l'unanimité* du Conseil Municipal.

Madame le Maire rend compte de l'exécution du budget 2022, qui se traduit de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 1 266 325,07 €

Dépenses de l'exercice - 1 089 655,86 €

Résultat de l'exercice 2022	176 669,21 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2021	205 686,32 €
Résultat de clôture 2022	382 355,53 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	1 054 836,74 €
Dépenses de l'exercice	-1 129 723,50 €
Résultat de l'exercice 2022	- 74 886,76 €
+	
Déficit d'invest. reporté 2021	- 155 149,15 €
+	
Solde des restes à réaliser 2022	- 51 988,00 €
Résultat de clôture 2022	- 282 023,91 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 382 355,53 €
Investissement : - 282 023,91 €

soit un excédent global de 100 331.62 €

BUDGET AUTONOME CIMETIERE :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	3 130,71 €
Dépenses de l'exercice	- 3 130,71 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2021	+ 387,65 €
Résultat de clôture 2022	387,65 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	3 479,42 €
Dépenses de l'exercice	- 3 130,71 €
Résultat de l'exercice 2022	348,71 €
+	
Déficit d'invest. reporté 2021	- 348,71 €
Résultat de clôture 2021	0,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 387,65 €
Investissement : + 0,00 €

soit un excédent global de 387,65 €

BUDGET AUTONOME ECO LOTISSEMENT PERET :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	11 480,00 €
Dépenses de l'exercice	- 11 480,00 €

Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
+	
Déficit de fonct. reporté 2021	0,00 €
Résultat de clôture 2022	0,00 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	- 11 480,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 11 480,00 €
+	
Déficit d'investissement reporté 2021	0,00 €
Résultat de clôture 2022	- 11 480,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	00,00 €	
Investissement :	-11 480,00 €	soit un déficit global de 11 480,00 €

BUDGET AUTONOME PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	1942,75 €
Dépenses de l'exercice	- 2584,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 641,25 €
+	
Déficit de fonct. reporté 2021	- 827,82 €
Résultat de clôture 2022	- 1 469,07 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	2 584,00 €
Dépenses de l'exercice	- 0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	2 584,00 €
+	
Déficit d'investissement reporté 2021	0,00 €
Résultat de clôture 2022	2 584,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	- 1 469,07 €	
Investissement :	2 584,00 €	soit un excédent global de 1 114,93 €

Madame le Maire s'étant retirée, M. Francis HUNAUT, 1^{er} Adjoint, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Compte Administratif 2022 du budget de la Commune et des budgets autonomes et annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à la majorité et 4 voix contre,*

APPROUVE les Comptes Administratifs 2022 du budget principal de la Commune et des budgets autonomes cimetière, panneaux photovoltaïques et annexe éco lotissement Péret tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Madame le Maire rejoint le Conseil Municipal et reprend la présidence de l'assemblée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 : COMMUNE, CIMETIERE, ECO LOTISSEMENT PERET ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Délibération N°2022-03-03-04

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} adjoint

Les comptes de gestions et comptes administratifs 2022 ayant été adoptés précédemment, l'assemblée est amenée à se prononcer sur l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal et les budgets autonomes et annexe.

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2022 :	+ 176 669,21 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté :	+ 205 686,32 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de :	382 355,59 €

Résultat d'investissement 2022 :	- 74 886,76 €
Déficit d'investissement 2021 reporté :	-155 149,15 €
Solde des restes à réaliser 2022 :	-51 988,00 €
Besoin de Financement de la section d'investissement :	- 282 023,91 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2022 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 : excédent de	382 355,59 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	282 023,91 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	100 331,62 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	230 035,91 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget autonome cimetière :

Résultat d'exploitation 2022 :	+ 0,00 €
Excédent d'exploitation 2021 reporté :	+ 387,65 €
soit un excédent cumulé d'exploitation de :	+ 387,65 €

Besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
--	--------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2022 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent de	387,65 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	387,65 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	0,00 €

Rappel du résultat de la section de fonctionnement du budget autonome éco lotissement Péret :

Résultat d'exploitation 2022 :	0,00 €
Résultat d'exploitation 2021 reporté :	0,00 €
soit un résultat cumulé d'exploitation de :	0,00 €

Déficit de financement de la section d'investissement :	-11 480,00 €
---	--------------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2022 :

Déficit d'investissement reporté (001) :	11 480,00 €
--	-------------

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget autonome panneaux photovoltaïques :

Résultat d'exploitation 2022 : Déficit de	- 641,25 €
Résultat d'exploitation 2021 reporté :	- 827,82 €
soit un déficit cumulé d'exploitation de :	- 1 469,07 €

Excédent de financement de la section d'investissement :	+ 2 584 €
--	-----------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2022 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Déficit de	1 469,07 €
Déficit d'exploitation reporté (002) :	1 469,07 €
Excédent d'investissement reporté (001) :	2 584,00 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à la majorité et 4 voix contre*,

DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la commune et des budgets autonomes cimetière, panneaux photovoltaïques et annexe éco lotissement Péret conformément aux propositions du Maire.

GROS ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE

Délibération N°2023-03-03-05

Rapporteur : Monsieur le 3^{ème} adjoint

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Pose d'une AS4 à la place d'une Radiolite 100 (non possibilité de programmer un rallumage à 6h) - Armoire C

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public — Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	702,78 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	58,57 €
- frais de gestion du TE64	29,28 €
TOTAL	790,63 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	450,95 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	124,89 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	185,51 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	29,28 €
TOTAL	790,63 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

PROGRAMME GENIE CIVIL LIE A L'ENFOUISSEMENT BASSE TENSION DU CHEMIN LABORDE – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE

Délibération N°2023-03-03-06

Rapporteur : Monsieur le 3^{ème} adjoint

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du développement des constructions et d'un poteau devenu inaccessible, elle a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de Génie Civil lié à l'Enfouissement Basse Tension du chemin Laborde (fourreaux déjà posés) (lié 11EF015) : il s'agit essentiellement de travaux de terrassement au niveau du chemin Pédurthe.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	7 847,09 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	784,70 €
- frais de gestion du TE64	326,96 €
TOTAL	8 958,75 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	8 631,79 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	326,96 €
TOTAL	8 958,75 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

PROGRAMME LIE A L'ENFOUISSEMENT BT DU CHEMIN LABORDE – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE

Délibération N°2023-03-03-07

Rapporteur : Monsieur le 3^{ème} adjoint

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement BT du chemin Laborde (fourreaux déjà posés).

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"FACE C 2021\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	50 585,28 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	5 058,53 €
- actes notariés	345,00 €
- frais de gestion du TE64	2 107,72 €
TOTAL	58 096,53 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	37 371,87 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	9 273,97 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	9 342,97 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 107,72 €
TOTAL	58 096,53 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses \"Fonds libres\", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Trois membres du personnel scolaire seront grévistes le 7 mars.
Le service de cantine ne sera pas assuré ; les enfants devront amener leur pique-nique qu'ils mangeront dans le réfectoire sous la surveillance du personnel présent.
Le service de garderie est maintenu le matin et le soir.
- Madame le Maire informe que le prochain conseil aura finalement lieu le 14 avril 2023 et que les commissions animation, bâtiments et voirie, enfance, marchés publics et finances, auront respectivement lieu les 13, 20, 21, 27 et 29 mars 2023.

- Le Carnaval du CPE a réuni une centaine d'enfants le 25 février dernier.
- L'Association Flammette en partenariat avec la bibliothèque tient son 2^{ème} Salon du Livre les 4 et 5 mars en salles Béarn et Ossau, avec des conférences dans le restaurant scolaire et des contes dans le restaurant public.
- Une réunion des associations, orchestrée par Monsieur Hugues DUFOURCQ, se tiendra le 7 mars. Au cours de cette réunion, il sera notamment question de l'organisation de la Fête du Printemps, qui aura lieu d'ici fin mai selon la disponibilité des salles.
- Une séance de cinéma est proposée le 10 mars.
- Le match Angleterre-France est diffusé le 11 mars par l'Amicale des Anciens de l'ASNA ARCANA.
- Les enfants de l'école, accompagnés par les professeurs de l'Ecole de Musique des Luys en Béarn, se produisent lors d'un concert le 18 mars dans la salle de sport de l'Espace pierre Davezies.
- La marche Audax du Foyer a lieu le 19 mars.
- Le 1^{er} avril, le CANA organise un tournoi de belote et ce même jour le Centre d'Incendie et de Secours ouvre ses portes au public.
- Le 14 juillet aura lieu le bal des pompiers à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de l'ouverture du CIS.
- Les cases du columbarium du cimetière de Navailles ont toutes été vendues. Des devis ont été demandés pour un second columbarium à Navailles et pour l'installation d'un au cimetière d'Angos.
- Suite à un affaissement de la voie dite chemin des Coustalats, un arrêté interdisant la circulation a été pris. Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande à ce que le panneautage soit renforcé et indiquer que la route est barrée plus en amont afin que des véhicules encombrants ne se retrouvent pas bloqués.
- Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande où en est la réparation du calvaire d'Angos : Alain et Didier LOUSTAU ont été sollicités par Madame le Maire et ces derniers y réfléchissent.
- Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande où en est le recrutement pour le restaurant. Madame le Maire lui répond qu'elle est en attente d'une réponse de la part d'un groupe de restauration collective.

Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE a été questionné par une administrée pour savoir par quel média la recherche a été diffusée car elle n'en avait pas connaissance.

Madame le Maire rappelle que l'annonce a été diffusée via l'association Notre Village. Mais elle précise également qu'elle travaille actuellement à une communication plus importante afin que l'information circule davantage.

- Grâce aux conseils de Messieurs Christophe MÉRIOT et Philippe DUBEDOUT, la boulangerie a pu repasser au tarif bleu ce qui lui permet de diminuer ses frais d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h31.

FIN
